

Communiqué de presse

Bagneux, le 8 janvier 2018

PUBLICATION D'UN REFERE PAR LA COUR DES COMPTES

Après la publication par la Cour des comptes d'un référé portant notamment sur l'intervention de l'Agefiph suite à la mission de contrôle conduite en 2016, l'Agefiph prend acte des recommandations qui nourriront utilement la démarche de transformation qu'elle a d'ores et déjà engagée à travers le plan stratégique dont elle s'est doté en février 2017.

Trois des quatre recommandations conclusives de la Cour concernent l'Agefiph ; elles invitent à redéfinir les objectifs de la politique d'insertion professionnelle des personnes handicapées, à déterminer le « modèle économique » du FIPHFP et de l'Agefiph et à redéfinir les missions spécifiques de celle-ci en complémentarité avec les dispositifs de droit commun.

Les actions dans lesquelles l'Agefiph s'est d'ores et déjà engagée dans le cadre de son Plan stratégique trouvent un écho dans ces recommandations.

L'Agefiph s'inscrit pleinement comme actrice de la convention pluri-annuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020) signée le 16 novembre dernier qui pose des objectifs en matière de coordination et de renforcement des politiques d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

En 2018, l'Agefiph continue de rénover son offre d'intervention, au regard des évaluations déjà conduites, en l'adaptant à l'évolution des politiques publiques en matière d'emploi et de formation et aux besoins des personnes handicapées et des entreprises ; notamment, comme le suggère la Cour, en simplifiant l'accès à ses prestations et aides financières pour mieux prendre en compte la situation des personnes handicapées, améliorer leur lisibilité et faciliter leur mobilisation. Il s'agit d'ailleurs d'en renforcer la complémentarité avec les dispositifs de droit commun.

Il est aussi prévu d'agir plus directement en direction des entreprises en internalisant à l'Agefiph leur accompagnement, la mise à disposition de ressources méthodologiques et l'animation des acteurs de l'entreprise.

Une offre d'intervention qui se veut également plus aisément renouvelable car évaluée en continue et en phase avec les attentes des travailleurs handicapés et des entreprises.

Concernant le financement de la politique emploi handicap, l'Agefiph est également dans l'attente du rapport de la mission IGF-IGAS relatif au modèle économique des deux Fonds qui devrait apporter des propositions concrètes sur ce sujet.

Dès à présent, le FIPHFP et l'Agefiph travaillent en étroite synergie dans le cadre d'une convention de coopération qui a pour objectif de renforcer à la fois la rationalité et la cohérence entre les actions des deux fonds.

Les missions spécifiques de l'Agefiph sont construites en complémentarité avec le droit commun. Le plan stratégique de l'Agefiph est centré sur cet enjeu majeur. Dans un souci d'efficacité accrue, il vise à repenser globalement son offre d'interventions, ce que mentionnent les magistrats de la Cour des comptes. Les aides financières, l'accompagnement méthodologique et le soutien apporté par l'Agefiph aux travailleurs handicapés ainsi qu'aux entreprises, sont centrés sur la compensation du handicap et sur la mobilisation des dispositifs en matière, d'emploi, de formation ouverts à l'ensemble des personnes en recherche d'emploi ou en emploi

CONTACTS PRESSE :

EPOKA : Bcavaglione@epoka.fr – 06.84.84.37.53

Agefiph : Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96

QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ?

*L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2017, l'Agefiph fête son trentième anniversaire. C'est l'occasion de rappeler son rôle majeur pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées et soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de leurs politiques d'emploi/handicap. **En 2016, l'Agefiph a engagé 212 570 interventions en faveur des personnes handicapées et 110 390 interventions en direction des entreprises.***

Plus d'informations sur www.agefiph.fr